ART. 33 N° 446

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 446

présenté par Mme Rist, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Rapporteure générale)

ARTICLE 33

I. − À la première phrase de l'alinéa 10, supprimer les mots :

« ou de risque de rupture ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à la première phrase de l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement de la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale.

L'extension des mesures d'épargne de médicament aux situations de risque de rupture pourrait induire un recours trop fréquent à ces mesures prévues pour faire face à des situations exceptionnelles.